

**M. Olivier. LEGOIS**

Maire de Dourdan

Fax : 01 60 81 14 29

**PAR TELECOPIE ET PAR COURRIEL**

Dourdan, le 14 octobre 2011

**QUESTIONS ORALES POUR LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2011 à 20H30**

Monsieur le Maire,

*Première question orale :*

Il vous a été posé à de multiples reprises une question orale à laquelle vous avez refusé de répondre.

Elle portait sur les conditions actuelles de mise à disposition d'un appartement propriété de la commune à une élue municipale, conseillère régionale d'Ile de France, ancienne directrice d'école et professeur des écoles.

Il n'est pas acceptable qu'en raison de votre refus de répondre, ni le conseil municipal ni surtout la population ne soient informés de la situation locative exacte de Madame Laurence BONZANI et ne puissent ainsi savoir si les conditions légales en la matière sont respectées.

Il ne peut s'agir en l'espèce de respect de la vie privée lorsque cela concerne un bien public mis à la disposition d'un enseignant dont le statut professionnel a changé dans le temps et qui est devenu une élue régionale.

Cette question de morale politique revêt aujourd'hui une acuité toute particulière en raison de la crise du logement qui sévit à Dourdan comme ailleurs et de la part de plus en plus importante de leur budget que doivent consacrer nos concitoyens pour se loger.

*Deuxième question orale :*

Sauf erreur de notre part, il n'existe plus aujourd'hui de maison de la presse ou de dépôt de presse à Dourdan en dehors des deux grandes surfaces locales et d'une librairie-tabac qui vend quelques titres quotidiens nationaux.

Il est ainsi aujourd'hui difficile de trouver de manière sûre et pérenne à Dourdan des quotidiens nationaux comme, à titre d'exemple, Le Monde (en temps réel de diffusion), Libération ou l'Humanité ou un certain nombre de revues et périodiques politiques ou non

La liberté de la presse et son pluralisme constituent un droit constitutionnel que le premier magistrat d'une ville se doit de faire respecter même si la diffusion de la presse et la commercialisation relèvent à l'évidence du secteur privé.

Cette situation anormale sévissant au moins depuis le mois de juin 2011, nous vous serions très obligé de bien vouloir nous indiquer les diligences et efforts que vous avez effectués pour tenter de résoudre cette difficile situation et ce que vous projetez de faire.

*Troisième question orale :*

La place du Général de Gaulle, dénommée dans le langage courant Place de l'Eglise ou du Château, est la plus grande place de Dourdan où se tiennent notamment les deux marchés hebdomadaires.

Vous avez dû recevoir en votre qualité de premier magistrat de la commune des plaintes concernant le pavage irrégulier et parfois dangereux de la place puisque de véritables trous de plusieurs centimètres sur la chaussée se sont formés et menacent les usagers du marché lorsqu'ils ne sont pas cachés par le stationnement automobile qui s'effectue le reste de la semaine.

Est-ce qu'il est prévu d'effectuer des travaux urgents réparatoires et de procéder par la suite à un nouveau pavage de la place qui apparaît indispensable.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre meilleure considération.

Les membres du Groupe NOUVEL ELAN SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE